

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00137
Numéro SIREN : 808 991 426
Nom ou dénomination : 2C ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2022 sous le numéro de dépôt 22646

2C ENERGY
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 La Plaine
44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU
808 991 426 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril, à quatorze heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par Lettre remise en mains propres adressée le 8 février 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

. Monsieur MUSSET CHRISTIAN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

. La Société 2AE AUDIT, représentée par Madame FANNY BAULAND, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée est ~~présentée~~ présente... à l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 1 000 actions sur les 1000 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité des voix des associés présents ou représentés, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 octobre 2021 ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés 10 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

CM

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2021 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2021 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat.
- Non renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2021 lesquels font apparaître une perte de 81 081,14 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à..... l'unanimité.....

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 81 081,14 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice - 81 081,14 euros

Dotation :

Au Report à nouveau, soit - 81 081,14 euros

Totaux - 81 081,14 euros - 81 081,14 euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

cm

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Ou au Prélèvement Forfaitaire Unique		
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020	50 000 €		50 000 €
31.10.2019	75 000 €		75 000 €
31.10.2018	0 €		0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à..... *unanimité*.....

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à..... *unanimité*.....

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que le mandat du Commissaire aux comptes arrive à échéance et ne sera pas renouvelé, la société ne répondant plus aux seuils rendant sa nomination obligatoire.

L'assemblée générale en prend acte.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à..... *unanimité*.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Juret